Assemblée Générale mixte

du 6 avril 2021

Notre Assemblée Générale s'est déroulée sous forme de webconférence le 6 avril 2021.

Les votes ont été réalisés jusqu'au 31 mars 2021 par correspondance et jusqu'au 5 avril 2021 en ligne.

1 078 votants ont été comptabilisés, totalisant 6 580 665 actions soit 71,52 % des droits de vote.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité des votants :

Résolution 1 : *approbation des comptes annuels* - **Adoptée à 99,9970 %.**

Résolution 2 : *approbation des comptes consolidés* - **Adoptée à 99,9856 %.**

Résolution 3 : *affectation du résultat de l'exercice 2020 - 22 140 681,75 € - fixation du dividende 1,82 € par action* - **Adoptée à 99,9945 %.**

Résolution 4 : *nomination de Lionel Monroe comme nouvel administrateur* - **Adoptée à 99,4596%.**

Résolution 5 : *renouvellement de Laurence Paganini comme administrateur* - **Adoptée à 99,9899 %.**

Résolution 6 : *renouvellement de Caroline Meignen comme administrateur* - **Adoptée à 99,9941 %.**

Résolution 7 : *renouvellement de Janis Rentrop comme administrateur* - **Adoptée à 99,6463 %.**

Résolution 8 : *approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2021 (pages 34 à 37 du document d'enregistrement universel)* - **Adoptée à 88,8203 %.**

Résolution 9 : *modification du montant global annuel maximum des rémunérations allouées aux administrateurs extérieurs* - **Adoptée à 99,9406 %.**

Résolution 10 : *approbation des éléments de la rémunération de Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe* - **Adoptée à 99,9074 %.**

Résolution 11 : *approbation des éléments de la rémunération de Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe* - **Adoptée à 99,9074 %.**

Résolution 12 : *approbation des conventions réglementées* - **Adoptée à 99,9941 %.**

Résolution 13 : *achat d'actions par Thermador Groupe à un prix maximum de 91 euros* - **Adoptée à 99,9648 %.**

Résolution 14 : *autorisation à donner au Conseil d' Administration en vue d'attribuer des actions existantes au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qu'elle contrôle. Il s'agit de 3 000 actions au maximum qui seraient achetées sur le marché et destinées aux salariés et dirigeants d'Aello et Axelair* - **Adoptée à 89,3826 %.**

Résolution 15 : *décide de porter le seuil de détention directe ou indirecte du capital dans le cadre de l'obligation d'information à la société de 5 % à 2 %* - **Adoptée à 83,4503 %.**

Résolution 13 : *pouvoirs pour formalités* - **Adoptée à 99,9984 %.**